

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2017

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme MARQUAND Catherine a donné procuration à LEONARD Vincent.

Mme SCHWARTZ Estelle a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie.

M. WILSIUS Régis a donné procuration à M. JACQUIN André.

La séance débute à 19 heures. Le compte rendu de la réunion du 03 mars 2017 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Valérie VANDAELE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Remboursement partiel de frais de sinistre. Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte l'inscription de ce point.

040-2017 Remboursement partiel de frais de sinistre : Le maire rappelle l'historique de la location de la salle A.J.L.C et le constat d'une porte de toilettes abîmée. Différents échanges ont eu lieu avec l'assureur de la commune et l'assureur de l'usager. Au final, la prise en compte du remplacement de la porte à hauteur de 753 € H.T soit 903,60 € T.T.C ne peut être prise en compte par les assurances. Un règlement à l'amiable a été validé avec le locataire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque de **505 €** en guise de remboursement partiel des frais pour le remplacement de la porte.

041-2017 Budgets de fonctionnement des écoles 2017 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la dotation spécifique de fonctionnement à **750 € par école** pour l'année 2017. Des demandes de budgets spécifiques, tenant compte de besoins particuliers et ponctuels, pourront toujours être présentées au conseil municipal durant l'année.

042-2017 Demande de l'AFAFAF pour le paiement des locations 2015 et 2016 des terrains : Le maire fait part de la demande de l'AFAFAF pour la récupération des locations de terrains pour les années 2015 et 2016, terrains loués par la commune dans le cadre des futures acquisitions. Le maire propose que le conseil municipal ne se prononce qu'après la prochaine réunion du bureau de l'AFAFAF, programmée prochainement, et au cours de laquelle il exposera les tenants et les aboutissants de cette affaire. Le conseil municipal prend acte de cette proposition et se prononcera sur la demande lors de sa prochaine réunion.

043-2017 Acquisition d'un broyeur pour végétaux et demande de subvention A.E.R.M : Le maire rappelle la problématique des déchets verts et les actions prévues avec la CASC quant aux traitements futurs avec la mise en place d'une benne de 20 m³ sous surveillance. Le bois amené devra être broyé avant de pouvoir être chargé dans la benne. Il explicite différents devis des Ets MARTIN de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER en vue de l'acquisition d'un broyeur pour végétaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte le devis à hauteur de **13.700 € H.T** et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le maire est autorisé à signer tout document et à enclencher la demande de subvention correspondante.

044-2017 Remboursement des frais 2016 des locataires : Le maire précise le détail des charges annuelles de l'année 2016 (eau et électricité des communs) pour l'immeuble communal sis 2, rue de l'Etang. Les détails des charges seront transmis ultérieurement à chaque locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux, valide le montant total à recouvrer par locataire comme suit:

° Mme Marie-Josée DRUI :	129,34 €
° M. Arsène DRUI :	26,48 €
° M. Jean-Claude HILPERT :	56,97 €
° Mme Astride MAYER :	103,27 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

045-2017 Désignation de représentant à la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-33,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C-IV,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 2 février 2017 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 9 mars 2017 fixant les règles de présentation de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées, à savoir :

- 3 représentants pour Sarreguemines
- 1 représentant pour chaque commune

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de procéder à des évaluations de charges transférées suite à la fusion,

Considérant la nécessité d'élire un (ou trois s'il s'agit de Sarreguemines) représentant(s) au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées, décide de désigner comme représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées **M. FETIQUE Cyrille**.

046-2017 Désignation d'un délégué à la commission intercommunale des impôts directs :

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 A,

Vu les 346 et 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, portant création d'une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la Commission intercommunale des Impôts directs est obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres,

Considérant qu'il appartient aux communes membres de faire une proposition de noms de contribuables permettant à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences de dresser une liste de contribuables susceptibles d'être désignés par le Directeur départemental des finances publiques, décide de proposer, en considération de la répartition des commissaires et suppléants proposée dans le tableau joint à la délibération du 2 février 2017, le contribuable suivant : **M. FETIQUE Cyrille**.

047-2017 Subvention aux associations : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, moins une voix, valide une subvention de **48,47 €** à l'association Scrap en scène pour le remboursement de frais liés à l'acquisition de petits matériels pour les activités périscolaires. Mme Valérie VANDAELE ne participe pas au vote.

048-2017 Demande de l'U.S St-Jean – Plan de fumure 2017 : Le maire fait lecture de la correspondance du président de l'U.S St-Jean quant à la mise en place d'un plan de fumure pour le terrain de football pour l'année 2017. Le maire rappelle la décision du conseil municipal pour une demande de même type des années précédentes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, donne un accord de principe à la demande de prise en compte par la commune des frais correspondants d'un montant de **960,64 € T.T.C** auprès de la société Magasin vert d'Insming.

049-2017 Admission en non-valeur des taxes d'urbanisme : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte l'admission en non-valeur d'un montant de **1.683 €** correspondant au permis de construire de M. Huseyin PEKDEMIR, rue du Domerberg, en 2006-2007.

050-2017 Convention ou avenant pour l'occupation de la salle AJLC : Un rappel est fait au conseil municipal pour les délibérations prises chaque année depuis 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient les clauses, telles que formulées en 2016, pour les conventions ou avenants à concrétiser pour l'année 2017 :

1. *La salle AJLC et /ou ses annexes, en cas de besoin, sont mises à disposition de l'associationdurant la semaine en fonction d'un calendrier annuel défini lors de la réunion des présidents courant mai de l'année n pour l'utilisation de l'année n+1.*

2. *L'activité de l'association sera celle précisée lors de la réunion des présidents. Des adaptations seront possibles au cas par cas dans le cadre de manifestations spécifiques. L'autorisation du maire est obligatoire et doit être demandée au moins 8 jours à l'avance par courrier.*

3. *L'association veillera tout particulièrement à ce que seuls les membres à jour de leur cotisation puissent utiliser les installations. Tout membre non à jour de ses cotisations au plus tard 30 jours après la tenue de l'assemblée générale de l'association ne pourra pratiquer une quelconque activité de l'association au sein des locaux mis à disposition par la commune.*

4. *Cette règle vise particulièrement à couvrir les responsables de l'association ainsi que la commune en cas de sinistre dans les locaux.*

Cette convention / avenant est conclue pour un an, reconductible.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les dites conventions ou avenants avec les présidents concernés.

051-2017 Remboursement de caution locative : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le remboursement de la caution locative d'un montant de **350 €** pour Mme Astride MAYER.

052-2017 Adhésion 2017 « Les Amis du pays d'Albe » : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, adhère à l'association « Les amis du pays d'Albe » pour l'année 2017 pour un montant de cotisation de **25 €**

053-2017 Mission d'études pour programme pluriannuel d'investissement VRD : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition de **I.D.P-Consult** sis 6, Cours Léopold à 54011 NANCY Cedex pour l'élaboration des dossiers de demandes de subvention pour un programme pluriannuel d'investissement VRD selon le détail suivant :

- 3.000 € H.T pour les études préliminaires et le chiffrage des travaux
- 2.000 € H.T pour les avant-projets et les dossiers de subventions

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

054-2017 Phasage des travaux de voirie et réseaux de 2018 à 2021 : Le maire informe le conseil municipal de sa demande de chiffrage de travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux pour la période 2018 à 2021.

Ces chiffrages en H.T et en T.T.C sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le conseil municipal aura à définir les travaux d'enfouissement à prendre en compte et à programmer, pour sa prochaine réunion, le phasage potentiel dans le but de pouvoir préparer le dossier de subvention AMITER auprès du conseil départemental de la Moselle pour la période 2018 à 2020.

Rues concernées		Montant H.T	Montant T.T.C
Rues du Domerberg + Beau Site	Voirie	176 197,94	211 437,53
Impasse des Roselières	Voirie	26 579,90	31 895,88
	Tranche conditionnelle	36 192,80	43 431,36
		62 772,70	75 327,24
Rue Traversière	Voirie	43 682,34	52 418,81
	Enfouissement	19 101,50	22 921,80
		62 783,84	75 340,61
Rue du 22 Novembre	Voirie	49 460,12	59 352,14
	Enfouissement	62 140,25	74 568,30
		111 600,37	133 920,44
Rue des Champs	Voirie	37 926,95	45 512,34
	Enfouissement	63 460,50	76 152,60
		101 387,45	121 664,94
Rue des Buissons	Voirie	52 082,07	62 498,48
Rue de l'Etang	Voirie	85 870,78	103 044,94
	Enfouissement	127 792,60	153 351,12
		213 663,38	256 396,06
Rue du Général Eblé - partie	Voirie	77 336,47	92 803,76
	Enfouissement	45 925,25	55 110,30
		123 261,72	147 914,06
Grand rue - partie	Voirie	82 812,14	99 374,57
	Enfouissement	55 585,25	66 702,30
		138 397,39	166 076,87
GLOBAL	Voirie	668 141,51	801 769,81
	Enfouissement	374 005,35	448 806,42
		1 042 146,86	1 250 576,23
			1 250 576,23

055-2017 Budget primitif lotissement 2017 : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget comme suit :

section d'exploitation :

- Dépenses : 249 443,36 €
- Recettes : 249 443,36 €

section d'investissement :

- Dépenses : 330 427,28 €
- Recettes : 330 427,28 €

M. Régis WILSIUS arrive à 19h 53.

056-2017 Taxes d'assainissement 2017 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe la taxe d'assainissement 2017 à **0,80 €/ m³**, identique à celle de 2016.

057-2017 Budget primitif assainissement 2017 : Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité, comme suit :

section d'exploitation :

- Dépenses 158.801,53 €
- Recettes : 158 801,53 €

section d'investissement :

- Dépenses 117 475,30 €
- Recettes 117 475,30 €

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Organisation des élections présidentielles et législatives. Scrutins ouverts de 8h à 19heures.
- Réunion de la C.C.I.D prévue le 21 avril 2017 à partir de 15h 30.
- Opération village propre le samedi 08 avril 2017 à partir de 8h 30.
- Courrier de la CASC pour les déchets verts et les résultats de tri de février 2017. Organisation provisoire mise en place.
- Réunion du conseil municipal pour le vote des taxes et le budget primitif 2017 : mercredi 12 avril 2017 à 19 heures.
- Organisation pour la venue de Sotzweiler le 28 mai 2017. Proposition de menus « La Plaza ». A discuter en direct.
- Cercle de généalogie de Moselle Est : présentation du livre le 12 août 2017 à partir de 14h au 18, rue Nationale.
- Point de la situation sur le recrutement pour l'agence postale communale.
- Collectif Sécheresse 2015 : point de la situation et suites à donner.
- Invitation aux membres du conseil municipal pour le 29 juillet 2017 – mariage et baptême. Réponse souhaitée pour le 29 avril 2017.
- Mise en sécurité du réseau électrique H.T 63kV Insming – Puttelange par ONF section 47 en semaine 14.
- Courrier ORANGE pour la dépose du parc de cabine dans la commune.
- Entretien des espaces naturels par pâturage extensif.
- Tournée annuelle des points d'eau à partir du 17 avril 2017.
- Courrier AERM relatif à la demande d'aide pour l'étude FREDON.
- Informations aux Habitants du 08 et 23 mars 2017.
- Décision MRAe de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de révision du plan local d'urbanisme.
- Bouchage des trous dans les routes dès réception de l'enrobé commandé.

La séance est levée à 20 heures 50.

Publié le 04 avril 2017.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine		M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	